



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAUHALLAN

Séance du 14 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le quatorze janvier, le Conseil Municipal de la Ville de Vauhallan, légalement convoqué le huit janvier 2020, s'est assemblé salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur François HILLION, Maire de Vauhallan

Nombre de conseillers :	Exercice :	19	Présents :	15	Votants :	15
Présents :	François Hillion, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Josette Huard, Katia Emig, Karl Crochart, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Bernard Gleize, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, François Levrat					
Représentés :						
Absents :	Taouès Coll, Zohra Rousseau, Vincent Gillotin, Claude Bousquet					
Secrétaire :	Jean-Luc Lando					

A 20h05 le quorum étant atteint, Monsieur François Hillion, Maire, déclare la séance ouverte.

Monsieur Jean-Luc Lando est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande le rajout d'une délibération concernant une demande de subvention au titre de la DSIL 2020, adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du conseil municipal du 28 novembre 2019 au vote. Il est adopté à la majorité, 14 voix pour, François Hillion, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Josette Huard, Katia Emig, Karl Crochart, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, François Levrat, et 1 abstention Bernard Gleize.

Finances

Délibération n°1/2020 : Décision Modificative n°4 sur le budget de la Ville

Monsieur le Maire explique que la trésorerie de Palaiseau nous a fait une observation concernant la reprise du résultat d'investissement du SIEPS et nous demande de faire une décision modificative pour que l'excédent d'investissement DU SIEPS vienne en déduction du déficit d'investissement du budget principal. Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, François Hillion, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Josette Huard, Katia Emig, Karl Crochart, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Bernard Gleize, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, François Levrat, approuve la décision modificative n°4 sur le budget principal comme suit :

Investissement

Recettes	Montant
001- Excédent d'investissement reporté	-1314,93 €

Dépenses	Montant
001- déficit d'investissement reporté	-1314,93 €

Délibération n°2/2020 : Affectation du résultat du SIEPS sur le budget de la ville

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'affecter les résultats du SIEPS.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, François Hillion, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Josette Huard, Katia Emig, Karl Crochart, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc

Lando, Fabian Lowczyk, Bernard Gleize, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, François Levrat, décide d'affecter les résultats du SIEPS sur le budget principal comme suit :

002 Excédent de fonctionnement reporté : 34 160,03 €

001 Excédent d'investissement reporté : 1 314,93 €

Délibération n°3/2020 : Approbation du rapport de la CLETC du 25 novembre 2019

Monsieur le Maire présente le rapport de la CLETC du 25 novembre 2019.

Les modifications concernant la commune sont la modification de l'attribution de compensation d'un montant de 5 930 € au titre de l'éclairage public car le dernier marché n'a pas été intégré, d'un montant de 9 918 € pour le transfert de la gestion des eaux pluviales et d'un montant de 28 890 € en investissement en provision des travaux d'assainissement.

Bernard Gleize : Concernant le transfert de l'assainissement, Le 25 novembre 2019, j'ai demandé des précisions sur l'évaluation du transfert sur le fonctionnement et sur l'investissement ? En effet, je souhaitais savoir comment avaient été évalués, d'une part en fonctionnement le montant de 9 918€/an uniquement pour la gestion des eaux pluviales, d'autre part le montant 345 600€ d'investissement sur la période 2020- 2024. Je n'ai pas eu de réponse. Je pose à nouveau la question. Les montants pris en compte sont des montants convenus entre la CPS et la commune. Le montant à l'investissement correspond à une charge pour la commune de 28 890,78€/an correspond à un programme d'investissement pluriannuel pour les 5 ans à venir.

François Hillion : il s'agit du montant des travaux prévus dans la DSP

Bernard Gleize : Je regrette que le rapport de CLETC n'ait pas été présenté en commission finances du 8 janvier 2019.

Vincent Pain : j'ai repris les budgets d'assainissement des années antérieures et je n'ai pas retrouvé les montants correspondant à ce transfert. ?

Bernard Gleize : je précise que l'assainissement recouvrait, d'une part la gestion des eaux usées qui est financée par une redevance et qui donc ne coûte pas à la commune, d'autre part la gestion des eaux pluviales à la charges des finances communales.

Déclaration de Bernard Gleize :

Je regrette que ce rapport n'ait pas été présenté en commission des finances du 8 janvier 2020. Il aurait pu ainsi faire l'objet d'échanges et d'explication.

Je déplore qu'aucune précision ne soit donnée pour expliquer les montants pris en compte et notamment que le programme d'investissement pluriannuel 2020-2024 ne soit pas présenté aux élus. Ce programme représente pour les eaux pluviales près de 29 000€ d'investissement par an en plus des 10 000/an en fonctionnement.

En raison de ce manque de communication et d'information, je m'abstiens.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité, 12 voix pour François Hillion, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Josette Huard, Katia Emig, Karl Crochart, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Olivier Le Traon, Elia Bernard, et 3 abstentions, Bernard Gleize, Vincent Pain, François Levrat approuve le rapport de la CLETC du 25 novembre 2019.

Délibération n°4/2020 : Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Essonne pour la porte de l'Eglise

Monsieur le Maire expose la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Essonne pour la restauration de la porte de l'Eglise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, François Hillion, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Josette Huard, Katia Emig, Karl Crochart, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Bernard Gleize, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, François Levrat, sollicite du Conseil Départemental de l'Essonne, une subvention au titre de la rénovation des monuments historiques, autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande.

Délibération n°5/2020 : Demande de subvention au titre de la DETR 2020

Monsieur le Maire expose la demande de subvention au titre de la DETR 2020 pour l'installation d'un chauffage autonome pour la salle polyvalente afin de le découpler du groupe scolaire.

le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, François Hillion, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Josette Huard, Katia Emig, Karl Crochart, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Bernard Gleize, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, François Levrat, sollicite de l'Etat, une subvention au titre de la DETR 2020 d'un montant de 27 500,00 € pour le chauffage de la salle polyvalente et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande.

Délibération n°6/2020 : Adoption du Budget Primitif 2020

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2020.

Bernard Gleize :

A l'investissement Ville :

- Quand on analyse le compte de résultat prévisionnel de 2019, à l'investissement, les travaux de voiries réglées en 2019 ne représentent que 95 000€. Ce montant est très faible et évidemment est bien en deçà du coût réel, puisqu'il était prévu une charge globale pour la commune de 963K€. Cette charge devrait être selon votre nouvelle estimation de l'ordre de 720 000€ (95K€ réglé en 2019 + 122K€ report 2019 sur 2020 + 500K€ budgétés en 2020).
- Pour les voiries, je souligne que l'exercice 2019 n'est donc pas représentatif du coût pour la commune.
- Le déficit prévisionnel à l'investissement en 2019 s'élève à 182K€ et non à 121K€ comme indiqué en commission finances (les chiffres communiqués sont arrondis)
- Les dépenses d'investissement reportées de 2019 sur 2020 représentent 1 338K€ auquel il faut ajouter les 500K€ de charge de Voirie qui correspondent aussi à un report de 2019 sur 2020. Les recettes reportées de 2019 sur 2020 s'élèvent quant à elles à 659K€.
- En tenant compte de la charge globale liée aux travaux de voirie (dont les 500K€ budgétés en 2020), Il en résulte pour les opérations déjà réalisées ou engagées en 2019, un déficit prévisionnel pour 2019 de 1 179 000€.
- En 2020, les recettes d'investissement prévisionnelles hors emprunt ne sont que de 298K€. Or, si on considère, d'une part le déficit à l'investissement prévisionnel en 2019 de l'ordre de 182K€ non inscrit au BP 2020 alors qu'il doit prioritairement être couvert, d'autre part la nouvelle AC d'investissement négative (de l'ordre de 29K€) qui n'existait pas avant 2020 non inscrite également au projet de budget primitif 2020, il en résulte que les recettes d'investissement prévisionnelles 2020 ne sont que de l'ordre de 80 000€ (quasiment négligeables)
- Enfin, je ne comprends pas pourquoi pour l'opération « bâtiments scolaires » que vous reportez sur 2020 (en Reste à Réaliser) un montant supérieur aux dépenses inscrites au budget 2019 étant considéré que des dépenses ont déjà été imputées en 2019 (183K€ de report pour 162K€ budgétées en 2019 et 28K€ déjà réglé).

Au fonctionnement Ville :

- Il est inscrit en dépenses de fonctionnement en 2020 pour régler les factures du nettoyage du terrain des ROMs 470K€ de dépenses et 250K€ de subventions restantes à percevoir. Le besoin de financement en 2020 pour couvrir les dépenses liées au ROMS n'est donc que 220K€.
- Vous affichez un excédent de fonctionnement fin 2019 de l'ordre de 400K€, il est donc largement suffisant pour couvrir les dépenses liées aux ROMS (même en l'absence de la perception des subventions associées)

François Levrat : je suis d'accord avec les propos tenus par Bernard Gleize. Les dépenses sont bien engagées et elles seront à payer sur l'exercice.

François Hillion : en effet les 29 k€ concernant l'AC investissement pour le transfert de la compétence assainissement ne sont pas inscrite. Il s'agit d'un budget prévisionnel et ils seront rajoutés lors du Budget supplémentaire.

Oui le montant prévu au BP 2019 concernant les voiries était surévalué. La participation de la commune pour la part investissement est de 31%.

Concernant les restes à réaliser pour l'opération « Bâtiments scolaires » sont en effet supérieur au budget mais le budget est voté par chapitre et non pas par opération ce qui nous permet de réajuster les crédits par opération.

Oui budgétairement l'excédent de fonctionnement couvre le solde des dépenses engagés pour le nettoyage du terrain des roms mais pas en trésorerie d'où la réalisation d'une ligne de trésorerie.

Déclaration de Bernard Gleize :

Je considère que le budget prévisionnel 2020 présenté n'est pas sincère pour notamment les raisons suivantes :

- *Même si le déficit réel à l'investissement en 2019 n'est pas encore constaté, l'ordre de grandeur est connu (il devrait être de l'ordre de 182 K€) et à minima, le déficit d'investissement doit être couvert par une partie de l'excédent de fonctionnement reporté. Or ce n'est pas le cas, il n'y a aucune inscription budgétaire pour couvrir le déficit prévisionnel 2019 à l'investissement.*
- *L'AC (Attribution de Compensation) négative à l'investissement de 28 891€ liée au transfert de l'assainissement (eaux pluviales) n'est pas reprise au BP investissement 2020 alors qu'elle est parfaitement connue et figure dans le rapport de la CLETC*

Pour au moins ces deux raisons, je vote contre le budget primitif ville 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, 10 voix pour François Hillion, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Josette Huard, Katia Emig, Karl Crochart, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, et 5 voix contre Bernard Gleize, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, François Levrat, approuve le budget primitif 2020 qui s'équilibre en investissement à 1 980 536,62 € et en fonctionnement à 2 534 275,00 €.

Délibération n°7/2020 : Ouverture d'une ligne de trésorerie

Monsieur le Maire présente la demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie afin de pouvoir régler les factures en attendant de recevoir les subventions.

Déclaration de Bernard Gleize :

Je considère que :

- *Le montant très important de cette ligne de trésorerie (600 000€) n'est pas justifié par le nettoyage du terrain des ROMS. En effet, la charge pour la commune restant à régler pour le nettoyage réalisé est de 470K€. Elle peut l'être en grande partie par l'excédent de fonctionnement 2019 de l'ordre de 400K€*
- *Si un emprunt avait été réalisé plus tôt, cette ligne de trésorerie, au niveau proposé 600 000€, aurait pu être évitée ainsi que la charge financière que représentent les intérêts. J'avais attiré l'attention en commission finances en 2019 qu'un emprunt était à réaliser pour couvrir toutes les dépenses d'investissement. Il m'avait été répondu « on verra plus tard ».*
- *Le montant proposé pour cette ligne de trésorerie sert à masquer un besoin d'emprunt plus important pour financer les dépenses d'investissement réalisées ou engagées en 2019.*

En conséquence, je vote contre cette ligne de trésorerie en raison du niveau de son montant (600 000€) et dans la mesure où elle n'est pas justifiée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, 10 voix pour François Hillion, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Josette Huard, Katia Emig, Karl Crochart, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, 4 abstentions Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, François Levrat et 1 voix contre Bernard Gleize, approuve les termes du contrat tels que définis ci-après :

- Montant : 600 000,00 €
- Durée : 6 mois
- Taux d'intérêt : taux fixe de 0,33 %
- Commission d'engagement : 500,00 €
- Commission de non utilisation : taux fixe de 0,15%

Et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à cette ouverture de ligne de trésorerie.

Délibération n°8/2020 : Réalisation d'un emprunt de 300 000 € (financement des investissements)

Monsieur le Maire expose les raisons de la réalisation de cet emprunt.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, 10 voix pour François Hillion, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Josette Huard, Katia Emig, Karl Crochart, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, 3 abstentions, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard et 2 voix contre Bernard Gleize, François Levrat, Approuve les termes du contrat tels que définis ci-après :

- Montant : 300 000,00 €
- Durée : 20 ans
- Taux d'intérêt : taux fixe de 0,91 %
- Frais de dossier : 200,00 €
- Echéance trimestrielle

Et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cet emprunt.

Délibération n°9/2020 : Réalisation d'un emprunt de 140 000 € (acquisition du cabinet médical)

Monsieur le Maire expose les raisons de la réalisation de cet emprunt.

Déclaration de Bernard Gleize :

Je considère que :

- *le montant des deux emprunts proposés n'a fait l'objet d'aucune explicitation de son estimation, ni en commission finances du 8 janvier 2020, ni dans la note de synthèse jointe à ce conseil municipal. Il ne correspond pas au montant de l'emprunt inscrit au budget primitif de 2020.*
- *le montant des deux emprunts proposés est bien en deçà du niveau d'emprunt nécessaire pour couvrir les dépenses d'investissement réalisées ou engagées en 2019. Il est donc sous-estimé.*

Pour au moins ces deux raisons, bien que je considère l'emprunt nécessaire, je vote contre la délibération considérant que le montant des deux emprunts ne correspond pas au besoin pour financer les divers travaux d'investissement réalisés ou engagés en 2019 et qui se poursuivent sur 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, 10 voix pour François Hillion, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Josette Huard, Katia Emig, Karl Crochart, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, 3 abstentions, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard et 2 voix contre Bernard Gleize, François Levrat, Approuve les termes du contrat tels que définis ci-après :

- Montant : 140 000,00 €
- Durée : 20 ans
- Taux d'intérêt : taux fixe de 0,91 %
- Frais de dossier : 100,00 €
- Echéance trimestrielle

Et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cet emprunt.

Délibération n°10/2020 : Demande de subvention au titre de la DSIL 2020

Monsieur le Maire expose la demande de subvention au titre de la DSIL 2020 pour l'installation d'un chauffage autonome pour la salle polyvalente afin de le découpler du groupe scolaire.

le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, François Hillion, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Josette Huard, Katia Emig, Karl Crochart, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Bernard Gleize, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, François Levrat, sollicite de l'Etat, une subvention au titre de la DETR 2020 d'un montant de 16 500,00 € pour le chauffage de la salle polyvalente et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande.

Fin de séance à 20h45.